

*Interpellation présentée par la députée:  
Mme Lydia Schneider Hausser*

*Date de dépôt : 16 septembre 2008  
Messagerie*

## **Interpellation urgente écrite Fonds d'équipement communal (FEC) refusé pour la FASE**

Les statuts du fonds d'équipement communal (B 6 10.05) précisent à l'art. 7 al.4 "Le fonds contribue en 2008 et 2009 au financement des prestations suivantes, pour autant que les buts décrits à l'article 1<sup>1</sup> des présents statuts soient respectés :

d) une contribution de 17 millions de francs par année à des charges cantonales d'intérêt général inscrites au budget de l'Etat de Genève."

Un des organes du FEC vient de refuser l'attribution de Fr 417'000 à la fondation pour l'animation socioculturelle (FASe); somme inscrite dans son budget 2008.

La mission de la FASE répond complètement aux critères énoncés à l'article 1 al. 2 des statuts du FEC.

De plus, la FASE est une des institutions qui mobilise un très grand nombre d'acteurs de notre canton :

- 42 associations gérées par les 350 membres de comité et regroupées sous l'égide de la fédération des centres de loisirs et de rencontre (FCLR)
- 35 communes et leurs exécutifs

---

<sup>1</sup> Art. 1 al2 : Le fonds a également pour but de financer, dans la mesure de ses ressources et après pondération, les charges que l'ensemble des communes sont appelées à supporter dans le cadre de leurs responsabilités. Pour les années 2008 et 2009, il participe au financement des prestations publiques intercommunales et de nature cantonale au sens de l'article 7, alinéa 4, des présents statuts. Les domaines pris en charge sont fixés d'entente avec l'Association des communes genevoises.

- les instances politiques cantonales, et, plus particulièrement, le département de l'instruction publique.

Partant de là, elle gère en terme de ressources humaines, pour 2007, 640 collaborateurs dont 525 en emploi permanents et 115 en emploi temporaire (EPT 308.25), auxquels s'ajoutent les engagements temporaires de moniteurs supplémentaires pour des activités de courtes durées, tels que l'encadrement des centres aérés et des camps de vacances.

Les actions et activités des 42 associations de la FCLR couvrent un éventail très large, allant d'actions génératrices de lien pour toute la population (fêtes de quartiers) à des accompagnements individuels pour les jeunes adultes (formation, insertion) en passant par des actions ou projets ciblant un groupe homogène de la population (enfants, adolescents, jeunes adultes, personnes âgées).

En 2007, les activités et projets réalisés par les collaborateurs de la FASE ont touché 101'986 personnes dans le canton, soit près d'un quart de la population résidente.

Sachant qu'en décembre 2006, le fonds d'équipement communal a octroyé 11 millions au bénéfice de la fondation du stade de Genève<sup>2</sup> pour palier à une gestion catastrophique de la construction du stade, beaucoup de citoyens ne comprennent pas que ce même FEC puisse refuser Fr 417'000 à une structure offrant des prestations à près de 25% de la population du canton de Genève. On peut, sans difficulté, considérer que la FASE répond à des besoins prépondérants de la population en stimulant les liens sociaux dans les quartiers et participant ainsi à un maintien de la sécurité.

***Question : Quelles ont été les étapes (séquences, motivations, acteurs) ayant conduit au refus de ce modeste montant ? La forme de la réponse attendue doit être identique à ce que la Cour des comptes a rédigé au point 3.1.3 de son rapport n°1 concernant l'attribution des 11 millions à la Fondation du stade de Genève.***